

Declaración de Fernando Álvarez de Miranda (5 septiembre 1961)

Source: Consejo de Europa. Asamblea Consultiva. Comisión de Naciones no representadas. Declaración de Fernando Álvarez de Miranda. Estrasburgo: Consejo de Europa, 05.09.1961.

Copyright: (c) Conseil de l'Europe

URL: http://www.cvce.eu/obj/declaracion_de_fernando_alvarez_de_miranda_5_septiembre_1961-fr-a9cbcc8d-f565-4925-b8c4-78fb1f4616a0.html

Date de dernière mise à jour: 20/02/2014

327/46

CONSEIL DE L'EUROPE COUNCIL OF EUROPE

Strasbourg, le 5 septembre 1961

Restricted
Annexe II au
AS/NR (13) PV 3

ASSEMBLÉE CONSULTATIVE

COMMISSION DES NATIONS NON REPRÉSENTÉES

DECLARATION DE DON FERNANDO ALVAREZ DE MIRANDA

Depuis 1936, l'Espagne se tient à l'écart des problèmes européens. La guerre civile, l'isolement que nous a imposé notre attitude de non-belligérance pendant la guerre mondiale et notre politique étrangère en général, qui est axée sur le monde arabe et le continent hispano-américain, sont autant de raisons qui expliquent amplement pourquoi l'Espagne s'est complètement désintéressée pendant de nombreuses années de l'intégration européenne et pourquoi aujourd'hui encore un grand nombre d'Espagnols n'ont que des idées confuses sur la portée et la signification de ce mouvement. L'opposition encore assez générale qui se manifeste à l'égard de l'union avec l'Europe est fondée sur les objections suivantes :

1. L'Europe n'a jamais compris l'Espagne et continue à ne pas la comprendre.
2. L'Europe démocratique n'acceptera jamais une Espagne sans régime constitutionnel et nous ne sommes pas prêts à accepter un tel régime.
3. L'intégration a été imposée à l'Europe par les ennemis de l'Espagne, en particulier par les Chrétiens-démocrates, les franc-maçons et les marxistes.
4. L'Espagne est trop pauvre pour se joindre à l'Europe ; si elle le faisait, elle serait exploitée par les pays plus riches.

En face de cette attitude, fomentée et entretenue en particulier par certains milieux officiels et qui montre combien notre isolement a contribué à déformer les jugements collectifs, se manifeste de plus en plus dans un important secteur de l'opinion publique un courant de pensée favorable à l'intégration; ce mouvement s'appuie sur les arguments suivants :

A 64.684

./.

178

Annexe II au
AS/NR (13) PV 3

- 2 -

1. La seule solution pacifique et progressiste qui s'offre au régime espagnol réside dans l'intégration, étant donné que l'unification européenne comportera nécessairement une démocratisation de nos structures politiques.
2. Le niveau de vie s'élèvera en Espagne dès que notre pays se joindra à l'Europe.
3. Les Espagnols qui se "sentent" européens ont des doutes quant à la primauté des Etats-Unis, en tant que bastion de l'Occident.
4. Le communisme, avec son système totalitaire, est incarné par la Russie soviétique, qui a lancé une campagne acharnée contre l'unification européenne. Ce fait, en lui-même, montre l'importance de cette question. Bien entendu, il s'agit là d'une généralisation qui recouvre une réalité plus variée et nuancée, mais qu'il serait trop long d'exposer ici en détail.

Néanmoins, nous pouvons tenter d'examiner brièvement la position des divers groupes politiques à l'égard du problème de l'unité européenne.

A ses débuts, l'intégration européenne s'est heurtée à l'hostilité des milieux officiels, mais il semble qu'un changement soit survenu à partir de 1953, date à laquelle les relations avec les pays européens (la Grande-Bretagne, la France, l'Allemagne et l'Italie) s'améliorèrent considérablement. La nouvelle attitude du Gouvernement espagnol a peut-être été influencée par les vues de certains Ministres, comme MM. Castiella, Navarro et Ullastres y Solis, qui se sont ouvertement prononcés en faveur de l'Europe.

Le parti officiel (FET et JONS) est passé par une phase initiale de nationalisme et d'impérialisme. Maintenant, après s'être ralliés à une nouvelle formule appelée "le Mouvement", la plupart de ses adhérents ont évolué, mais ils estiment que l'unification européenne comporte de sérieux désavantages et craignent que l'idéologie à l'origine du processus d'unification, avec ses conséquences, soit de nature à mettre en danger l'ordre public.

Quoi qu'il en soit, les milieux gouvernementaux sont extrêmement méfiants à l'égard de toute solution fédéraliste et ils sont plus enclins à appuyer ce que l'on appelle "l'Europe des Patries".

Autre cause d'irritation pour les dirigeants espagnols, l'Espagne a été, dès le début, tenue à l'écart des tentatives d'unification de l'Europe, ce qui a créé, d'après le gouvernement, une inégalité fondamentale qu'il serait indigne d'accepter.

./.

Certains pensent également que le régime démocratique de mode européen est sur le déclin et qu'il sera remplacé par des systèmes autoritaires, présentant notamment le caractère des "démocraties organiques" qui existent actuellement en Espagne ou au Portugal. Ils prétendent que cette opinion commence à avoir cours en Europe et qu'elle a influencé dans une certaine mesure certains événements récents, telle que l'adhésion de l'Espagne à l'O.E.C.E. L'on prétend dans les milieux officiels que cette admission apporte la preuve que l'Europe reconnaît que l'Espagne était dans le droit chemin.

Il ne peut y avoir à l'intérieur du "Mouvement" de partis politiques - qui sont d'ailleurs interdits - mais il est incontestable que divers groupes de pression, en particulier les syndicats, exercent une influence prépondérante.

Le syndicalisme dit "vertical" est sans aucun doute un instrument entre les mains de l'Etat, mais, dans la mesure où son action porte sur des problèmes secondaires, il a une certaine marge d'autonomie ; en outre, c'est peut-être le seul groupe de pression qui ait réussi à survivre aux différents revirements idéologiques du Régime, tout en gardant quelque indépendance et en continuant de représenter les intérêts des travailleurs.

Le groupe syndicaliste a, surtout depuis que M. Solis est devenu délégué national, consacré une attention particulière aux problèmes européens et à la politique européenne en général. Solis s'est à plusieurs reprises prononcé en faveur de l'entrée de l'Espagne au Conseil de l'Europe, sous réserve qu'une telle mesure n'exigerait aucune modification du régime espagnol actuel ni de ses structures politiques, sociales ou économiques ; le dernier manifeste publié par l'Organisation syndicale appuyait expressément la cause de l'intégration européenne. En outre, les syndicats ont créé un instrument d'action politique européenne : le "Comité pour la défense de la civilisation chrétienne", qui bénéficie de l'assistance et des subsides du Syndicat "vertical" et, donc, de l'Etat.

Tout ceci a contribué à former un certain courant européen au sein des milieux syndicalistes ; renforçant ainsi le rôle européiste de Solis, lequel a été nommé Président de l'Institut Alcide de Gasperi à Rome.

Il convient de souligner que toutes ces activités "européennes" des milieux influencés par la politique gouvernementale, sont menées de façon qu'elles puissent être présentées comme une victoire du régime. En revanche, les mêmes activités, si elles sont entreprises en-dehors du contrôle gouvernemental, sont considérées avec la plus grande méfiance.

./.

Annexe II au
S/NR (13) PV 3

- 4 -

Parmi les catholiques, il y a des groupes qui collaborent pleinement avec le gouvernement, et jouissent d'une grande influence auprès de certaines minorités dirigeantes. Ils peuvent compter sur l'appui de certains membres de la hiérarchie ecclésiastique et ils se disent fervents partisans d'un changement dans le régime, à condition que ce changement intervienne "de l'intérieur". En réalité, ils sont loin de vouloir renoncer à leurs privilèges actuels. Ces groupes disposent de moyens d'action considérables et ils en usent avec la plus grande prudence pour ne pas éveiller l'antagonisme des milieux officiels.

Certains de leurs adhérents collaborent avec le Centre Européen de Documentation et d'Information (C.E.D.I.), fondé par S.A.R. l'Archiduc Otto de Habsbourg qui en était le Président jusqu'à une date récente.

Le C.E.D.I. dont l'idéologie est ultra-conservatrice et autoritaire reçoit des subventions annuelles du gouvernement (Ministère des Affaires Etrangères) et agit selon les directives de ce dernier. Il organise de fréquentes réunions internationales auxquelles il invite d'éminentes personnalités étrangères, en particulier des membres de l'aristocratie d'Europe centrale, à rencontrer les divers ministres du Gouvernement. Il est nettement en faveur de "l'Europe des Patries", mais a adopté une attitude réservée à l'égard des institutions européennes, notamment du Conseil de l'Europe.

Un certain nombre de groupes d'opposition plus ou moins clandestins s'intéressent aux problèmes européens. Les milieux socialistes espagnols ont apporté leur appui au mouvement européen et soutiennent toutes les initiatives de caractère européen. Un groupe d'intellectuels a créé en Espagne une "gauche européenne" qui s'apparente au mouvement européen de même nom, avec lequel il est d'ailleurs en rapport.

Le groupe, connu sous le nom de "gauche démocratique chrétienne", l'aile avancée de la Démocratie chrétienne, est également partisan d'une Europe unie.

La Démocratie sociale chrétienne, joue à fond la carte de l'Europe, ainsi qu'elle le proclame dans son programme de base. Elle préconise par exemple que l'Espagne doit accepter et respecter la Convention européenne des Droits de l'Homme.

Le mouvement "Union Española" composé de différents groupes politiques opposés au Régime et résolument monarchistes, se réfère dans son programme publié clandestinement, à l'unité européenne et se réclame expressément des principes contenus dans la Convention européenne des Droits de l'Homme.

./.

En dehors des groupes politiques, il convient de mentionner que S.A.R. le Prince Jean de Bourbon s'est déclaré fermement partisan de l'intégration européenne et, à l'occasion du dixième anniversaire de l'intégration européenne, il a adressé à M. Schuman un télégramme, dans lequel il formait des vœux de succès pour la cause de l'Europe. En général, tous les monarchistes espagnols qui ne se sont pas ralliés au Régime pensent et agissent pour et dans le sens de l'Europe unie et démocratique.

L'Eglise espagnole, en dépit de l'attitude favorable du Pape Pie XII, n'a pas accordé d'importance à ce problème. Nous n'avons eu jusqu'à présent connaissance d'aucune Lettre Pastorale consacrée à ce sujet, bien que certains groupes religieux commencent à manifester un vif intérêt pour les questions européennes.

Les travailleurs espagnols membres de l'H.O.A.C., noyau du syndicalisme chrétien de l'avenir, sont favorables à l'idée européenne et pensent qu'avec elle d'énormes perspectives s'offrent à l'Espagne.

L'industrie espagnole, contrôlée par les banques, a montré une certaine capacité d'adaptation. Jusqu'à la conclusion du Traité de Rome, la majorité des industriels ignoraient tout à fait l'Europe, mais, depuis sa signature, ils ont réservé un accueil favorable au Marché commun, à la C.E.C.A., à l'O.E.C.E., à l'A.E.L.E., etc. Certains secteurs de l'industrie textile catalane, néanmoins, ont fait pression pour que l'Espagne n'adhère pas au Marché commun.

La plupart des industries sidérurgiques et chimiques ont commencé à prendre des mesures anticipant l'europeanisation inévitable de notre économie.

L'Institut national de l'industrie, dont les filiales jouissent d'une protection officielle illimitée, a en théorie adopté, si surprenant que cela puisse paraître, une attitude favorable à l'intégration de l'Espagne dans l'Europe. Cette intégration néanmoins limiterait les avantages dont il bénéficie et, auxquels évidemment il n'est pas prêt à renoncer; de ce fait, son européisme ne dépasse pas le stade des déclarations verbales.

Les banques privées ont adopté une attitude semblable à celle de l'industrie et, à l'heure actuelle, tous les grands établissements bancaires accordent leur appui au mouvement d'intégration économique et demandent instamment que l'Espagne se joigne sans retard à l'Europe. Ils se préoccupent vivement de la lenteur avec laquelle est abordé cet aspect de notre politique économique.

./.

Annexe II au
AS/NR (13) PV 3

- 6 -

A la Banque d'Etat néanmoins, la tendance européenne semble avoir la faveur.

La Chambre de Commerce s'est prononcée à l'unanimité, comme le montre une enquête effectuée par son Conseil Supérieur, en faveur de l'intégration économique de l'Espagne à l'Europe.

Les exploitants agricoles espagnols, en particulier les producteurs d'agrumes et d'huile d'olive, mus par la crainte de perdre leurs marchés les plus importants, se sont tournés vers le Marché commun.

Les universités espagnoles sont presque entièrement pro-européennes : les mouvements européens les plus importants à l'heure actuelle ont été lancés par des universitaires et des étudiants. En Espagne, l'Université est le foyer le plus sûr de l'Europe.

Tous ces groupes européens qui ont fait oeuvre de pionniers en Espagne, et mènent depuis longtemps une lutte acharnée pour imposer l'idée européenne au milieu de l'indifférence générale, voient aujourd'hui une partie de leurs espoirs prendre corps. Voici leurs principales caractéristiques :

1. Ils font preuve, à l'exception du C.E.D.I., de la plus grande indépendance et vont même jusqu'à témoigner d'une extrême défiance envers la politique européenne officielle.
2. Ils considèrent que l'idée européenne vaut certains sacrifices.
3. Ils affirment que l'Europe offre un nouvel espoir de renouveau culturel, politique, économique et social.
4. Ils s'attachent tous sincèrement à établir et à maintenir des contacts étroits avec les organisations européennes.
5. Le drapeau du Conseil de l'Europe est devenu un véritable symbole de liberté.
6. Ils souscrivent sans réserve au Manifeste de La Haye de 1948 ; quant à la Convention européenne des Droits de l'Homme, elle est devenue un dénominateur commun pour les Européens espagnols qui ont fait de sa reconnaissance le but de tous leurs efforts.

Ces groupes mènent des activités importantes et fructueuses, surtout à Saragosse, à Barcelone et, dans une moindre mesure, à Grenade, Séville et Pampelune.

./.

La seule organisation qui ait un caractère national en-dehors de la C.E.D.I., dont la politique "européenne" est exposée ci-dessus, est l'Association Espagnole pour la Coopération Européenne (A.E.C.E.), qui a son siège central à Madrid.

Elle s'est voulue centre de culture et terrain de rencontre pour les diverses tendances politiques européennes, foyer de propagande pour l'idéologie démocratique et sociale d'une Europe libre et unie, berceau d'activités concrètes, tendant à montrer l'inéluctable nécessité de l'intégration européenne, exemple incontesté qu'il est possible pour des Espagnols de coexister à l'"européenne".

Dans ses réunions à caractère interne, elle jouit d'une certaine liberté. Par contre, pour ses réunions publiques, elle est, conformément à la législation en vigueur, tenue de solliciter de la Direction Générale de la Police, un permis qui lui est parfois refusé. A ce sujet, nous rappelons le triste sort de la Rencontre de Palma de Majorque, d'abord autorisée puis interdite, bien que de nombreuses personnalités européennes aient annoncé leur participation.

L'année dernière, s'est tenu un cycle d'études sur "l'Unité Européenne", auquel ont assisté : MM. Robert van Schendel, Secrétaire Général du Mouvement Européen ; Dr. A.H. Robertson, Conseiller au Secrétariat du Conseil de l'Europe ; Dr. Polys Modinos, Directeur des Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe ; Albert Delpérée, Président de la Commission de la Main-d'Oeuvre de l'O.E.C.E. ; Denis de Rougemont, Directeur du Centre Culturel Européen ; Etienne de la Vallée Poussin, Sénateur belge ; et H.E. Piero Malvestiti, Président de la Haute Autorité de la C.E.C.A.

Dans le courant de l'année, divers groupes d'étude ont tenu des réunions auxquelles ont assisté des intellectuels de toutes tendances. En avril dernier, une exposition et des réunions en faveur de l'intégration avec l'Europe ont été organisées à Madrid et à Valence, en collaboration avec le Comité espagnol de la L.E.C.E. et l'Institut d'Etudes Européennes de Barcelone. Elles ont obtenu un succès considérable.

N'ayant pas été autorisée à publier une revue, l'Association a dû se borner à diffuser un bulletin de caractère privé à l'intention de ses membres. (Elle a publié une Déclaration de Principes, où elle exprimait son désaccord avec les partisans de "l'Europe des Patries" et proclamait sa foi dans "la petite Europe", déclaration qui a été reproduite dans un document de votre Commission.)

./.

Annexe II au
AS/NR (13) PV 3

- 8 -

L'A.E.C.E. a des filiales dans les provinces de Cordoue, Valence et Gijon, et poursuit également des activités à Alicante, Santander, Bilbao et St. Jacques de Compostelle. Elle patronne la maison d'édition : "Editora y Distribuidora Europea S.A." qui est spécialisée dans les publications présentant un intérêt européen, et collabore avec elle.

Deux enquêtes, entreprises récemment, éclairent l'attitude des Espagnols à l'égard de l'intégration de leur pays à l'Europe. Les résultats de l'enquête effectuée en 1959 par l'Institut des Etudes Européennes de Barcelone à l'occasion de son exposition "l'Europe en action", peuvent se résumer comme suit :

L'Espagne devrait-elle participer au Marché commun ?

Oui	80	%
Non	7,4	%
Sans opinion	12,6	%

Etes-vous en faveur d'un mouvement européen ?

Oui	81	%
Non	1,8	%
Sans opinion	17,2	%

Etes-vous en faveur d'une forme d'union plus étroite que l'Union économique européenne ?

Oui	86	%
Non	3,1	%
Sans opinion	10,9	%

L'Espagne devrait-elle s'intégrer à une Europe unie ?

Oui	79,1	%
Non	9,1	%
Sans opinion	11,8	%

L'enquête entreprise par l'Institut d'Etudes Européennes de Saragosse a montré que 93,8 % des personnes interrogées approuvaient toute tentative visant l'unification européenne ; 63 % avaient foi dans les objectifs et le succès du Marché commun ; tandis que 84,5 % estimaient que l'Espagne devrait faire partie de la Fédération européenne.

Il n'existe pratiquement aucune publication spécialisée dans les questions européennes, si ce n'est un certain nombre de bulletins d'origines diverses et à distribution extrêmement limitée. Les grands quotidiens ont des opinions très vagues à ce sujet, mais du fait du système de pré-censure et des directives imposées d'en-haut, l'idée européenne ne peut être propagée que dans la mesure où elle sert les intérêts de la politique gouvernementale.

./.

Si nous comparons la Convention européenne des Droits de l'Homme avec la Loi fondamentale espagnole (Fuero de los Españoles) publiée en 1945, nous constatons que celle-ci contient presque toutes les garanties de celle-là, bien qu'en l'absence de dispositions prévoyant les modalités de sa mise en oeuvre, la Loi fondamentale n'a qu'une valeur purement théorique. De même, il n'y a pas de grandes divergences entre la législation espagnole et les dispositions de la Convention en ce qui concerne la liberté et la sécurité, mais ici encore, il s'agit d'une reconnaissance théorique, sans effet pratique.

Il est d'autres libertés minima de caractère purement politique qui, non seulement ne sont pas reconnues, mais au contraire sont expressément supprimées par notre législation nationale. Nous citerons à titre d'exemple la liberté d'expression et la liberté d'association mentionnées dans les Articles 10 et 11 de la Convention. Il est vrai que l'Article 12 de la Loi fondamentale espagnole précise que tout Espagnol peut librement exprimer ses idées, sous réserve qu'elles ne soient pas de nature à porter atteinte aux principes fondamentaux de l'Etat. Mais dans la pratique, il en va tout différemment : ainsi la loi sur la presse qui est encore en vigueur à l'heure actuelle, confère à l'Etat les pouvoirs suivants :

1. Organisation, surveillance et contrôle de toute la presse ;
2. Réglementation du nombre et de la dimension des périodiques ;
3. Intervention dans la nomination du personnel de direction des journaux, qui sont astreints à certaines obligations ;
4. Surveillance des activités de presse ;
5. Publication obligatoire d'articles, d'éditoriaux, etc., dans les premières pages, comme s'ils représentaient l'opinion personnelle du directeur du journal.

Autre exemple, la Législation espagnole ne reconnaît pas la liberté de fonder des syndicats ou de s'y affilier, qui est expressément mentionnée à l'Article 11 de la Convention.

En Espagne, le Syndicat "Vertical", auquel nous nous sommes référés à plusieurs reprises dans ce rapport, est le seul Syndicat officiellement reconnu et, tous les travailleurs sont obligés de s'y affilier, tandis que les postes de responsabilité sont confiés à des personnes directement choisies et nommées par le Gouvernement.

./.

Annexe II au
AS/NR (13) PV 3

- 10 -

Les prévenus politiques sont normalement jugés par des tribunaux militaires conformément à une législation d'exception visant la répression des délits politiques et d'opinion et d'après une procédure dite "d'urgence". Cet état de choses se traduit par de très graves limitations quant au choix du défenseur, à la préparation de la défense, au témoignage, aux recours etc..., ce qui est en contradiction flagrante avec les Articles 5 et 6 de la Convention européenne des Droits de l'Homme.

C O N C L U S I O N

Il suffit d'ajouter pour conclure que les condamnations purement formelles du Régime espagnol ont toujours des effets négatifs, car prises pour un nouvel exemple de l'éternelle conjuration de l'Europe contre l'Espagne, elle réveillent le nationalisme instinctif et à courte vue de l'homme de la rue.

Il importe donc de montrer que la voie de l'Europe est libre et ouverte à tous; c'est là une question à régler entre Européens de bonne foi et de bonne volonté, une réalité à bâtir, sans préjugés et sans esprit partisan; cette réalité et cet avenir ne peuvent être que justes, dignes, libres, sociaux, démocratiques et ce non dans la théorie pure, mais dans la pratique quotidienne d'une politique concrète.